



<http://www.labatut09.fr/>

PROCÈS VERBAL DU 21 FEVRIER 2026

Convocation le 16/02/2026

Le vingt et un février deux mille vingt-six, à 10h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Labatut, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Début de séance : 10h00

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent excusé : Aude CARTAILLAC, Jean PEDOUSSAUD.

Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Janine PERIDON-GONZALEZ est désignée pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la présente séance :

Arrêté du procès-verbal du 08/12/2025
Délibération DECI retire et remplace 2025-034
Délibération Approbation et vote du CFU 2025
Délibération affectation du résultat 2025
Délibération subventions 2026 accordées aux associations & au SIVE
Délibération vote du budget 2026
Présentation du tableau des indemnité des élus
Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nouveauté concernant les conseils municipaux : En vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui est publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

ARRETÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 08/12/2025

Au scrutin ordinaire comprenant les délibérations suivantes :

N° d'ordre : DE_ 2025_ 025 Classement de parcelles ZB164, ZA126, ZA127, ZA128 dans le domaine public

Adoptée à l'unanimité

N° d'ordre : DE_ 2025_ 026 Projet financier aire de jeu **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_ 2025_ 027 Demande de subvention projet aire de jeu (DETR, CCPAP, FDAL) **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_ 2025_ 028 Bâche incendie **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_ 2025_ 028 Demande de subvention bâche incendie (DETR, FDAL) **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_ 2025_ 028 Modification des statuts de la CCPAP - Transfert différencié de la compétence eau SMDEA **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_ 2025_ 028 Approbation du rapport de la CLECT -Transfert de la compétence lecture publique **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_ 2025_ 028 Signature convention de mise à disposition d'un terrain privé par un particulier à la commune pour la DECI **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_ 2025_ 028 Autorisation d'engager des dépenses d'investissement préalables au vote du budget 2026 **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_ 2025_ 028 Demande de subvention bâche incendie (DETR, FDAL) retire et remplace delib 29 pour erreur de plume **Adoptée à l'unanimité**

Arrêtés Municipaux pris depuis la dernière séance :

N° d'ordre : AR_ 2025_ 034 Portant fongibilité des crédits

N° d'ordre : AR_ 2025_ 035 police de circulation assainissement

N° d'ordre : AI_ 2026_ 001 Portant modification des horaires de Mme Dupré Espérance

N° d'ordre : AI_ 2026_ 002 Portant avancement échelon de Mme Dupré Espérance

N° d'ordre : AI_ 2026_ 003 Portant avancement échelon de M Tony BOUDOT

N° d'ordre : AI_ 2026_ 004 Portant avancement échelon de Mme Virginie LECONTE

Ce PV n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité ou si des observations ont été apportées, elles sont consignées ci-dessous :

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE

Avant l'examen des délibérations à prendre M le Maire fait part d'un mail reçu de M Lecomte, chef de service du SGC de Pamiers, en date du 17/02/2026 « CDG-D, l'application de traitement des Comptes Financiers Uniques (CFU) et des Comptes de Gestion (CDG), est actuellement indisponible. On nous annonce un retour à la normale le 23/02/26. Ce qui veut dire qu'à partir de cette date, nous pourrons contrôler les éditions, puis les valider, ce qui pourra prendre quelques jours. Je vous rappelle qu'il ne vous est pas possible de voter un CFU ou CDG non visé par la DDFIP et par moi-même. Vous pouvez tout de même voter un budget en l'absence de CFU et CDG en se basant sur les résultats donnés par la comptabilité du SGC et/ou par votre CDL. Il vous faudra alors me demander une Balance certifiée conforme. La délibération de vote du budget devra mentionner que le budget a été "voté avec des résultats anticipés".

Délibération demande de subvention bâche incendie (DETR, FDAL) retire et remplace la délibération 2025/034

Suite à la délibération n°2025-034 adoptée en 2025, la préfecture nous a informés que le taux maximal de subvention au titre de la DETR est fixé à 30 % et non à 45 %.

En conséquence, M le Maire indique que la délibération n°2025-034 est retirée.

M le Maire présente ensuite le nouveau tableau relatif aux demandes de subventions DETR et FDAL pour l'année 2026 et le soumet à l'assemblée.

Installation de la bâche (achat + travaux) = 8 964.94€ HT

Remplissage de la bâche = 188.00€ HT

MONTANT HORS TAXE :		9 152.94€
Subventions sollicitées :	Montant HT :	Pourcentage :
DETR	2 745.88€	30%
Département FDAL	4 118.82€	45%
Autofinancement	2 288.24€	25%
TOTAL	9 152.94€	100%

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération Approbation et vote du CFU 2025

M le Maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote de CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Entendu que M le Maire ne prend pas part au vote, et quitte la salle, laissant l'assemblée sous la présidence de Mme la 1^{ère} Adjointe

Considérant les éléments susvisés, Mme la 1^{ère} Adjointe présente & soumet le CFU 2025 au vote du conseil municipal.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	137 971.30 €	Dépenses	302 309.36 €
Recettes	154 147.67 €	Recettes	344 719 72 €
Résultat d'exercice	16 176.37 €		42 410.36 €
	Soit	58 586.73 €	
	RAR Dépenses	0.00 €	
	RAR Recettes	0.00 €	
<hr/>			
Résultat cumulé		16 176.37 €	
<hr/>			
Reports exercice antérieur	37 626.25 €		84 397.27 €
<hr/>			
Résultat de clôture	53 802.62 €		126 807.63 €
	Soit	180 610.25 €	

→ Reportée au prochain conseil

Délibération Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 en fonctionnement à affecter s'élève à + 53 802.62 €

Le solde de clôture d'investissement d'élève à +126 807.63 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 0.00 € en dépenses

0.00 € en recettes

Le besoin de financement est donc de 0.00 €

En conclusion M le Maire propose :

- 1- De couvrir le besoin de financement en affectant 16 000.00€ aux 1068 recettes d'investissement
- 2- De reporter 37 802.62€ aux 002 recettes de fonctionnement

→ Approuvé à l'unanimité

Délibération subventions 2026 accordées aux associations & au SIVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions à attribuer pour l'année 2026 :

Associations	Montant attribué
<i>Monsieur Alain PERROT en sa qualité de membre de l'association, ne prend pas part au vote pour la subvention APCBA</i>	
APCBA (chasse)	200,00 €
Approuvée : 8 voix pour	
Comité des fêtes	3 470,00 €

Mémoire de la résistance Saverdunoise	50,00 €
FNACA	50,00 €
Resto du cœur	150,00 €
Midi cardio greffe	50,00 €
<i>Mme Janine PERIDON-GONZALEZ en sa qualité de trésorière de l'association, ne prend pas part au vote pour la subvention Midi cardio greffe</i>	
Approuvée : 8 voix pour	
APEV	150.00€
Le Chaverdunois	160,00€
CLIC	150.00€
Association Départementale des Secrétaires de Mairie de l'Ariège	30.00€
Réserve	140.00€
Total budget -cpte 65748	4 600,00 €
Approuvé à l'unanimité	
FUH	250.00€
Total budget -cpte 65733	250,00 €
Approuvé à l'unanimité	
OCCE COOP SCO école de Canté	130,00 €
OCCE COOP SCO école de Lissac	130,00 €
OCCE COOP SCO école de St Quirc	130,00 €
Total budget -cpte 657348	390.00€
Approuvé à l'unanimité	

Monsieur le Maire informe que pour bénéficier de la subvention les associations devront fournir le cerfa 12156*06 ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération Vote du budget 2026

M le Maire informe :

Conformément aux directives du SGC le budget 2026 est voté avec des résultats anticipés

Considérant qu'aux termes de l'article R1431-7 du Code des collectivités territoriale, il appartient au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de la commune.

Le budget présenté intègre l'affectation du résultat de l'exercice 2025, tel qu'il ressort du Compte Financier Unique (CFU).

Il est présenté, comme le prévoit l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales, en équilibre.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €

65 (Autres charges gestion courantes)	50 440.00	002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)	37 802.62
66 (Charges financières)	3 000.00	70 (Produits des services)	1 500.00
67 (Charges exceptionnelles)	1 000.00	73 (Impôts et taxes)	76 200.00
011 (Charges à caractère général)	76 503.42	74 (Dotations et participations)	51 345.80
012 (Charges de personnel)	47 200.00	75 (Autres produits gestion courante)	20 400.00
014 (Atténuations de produits)	10 200.00	76 Produits financiers	0.00
042 (charges spécifiques)	505.00	77 (Produits exceptionnel)	1 000.00
023 (Virement à la sect° d'investissement)	0.00	013 (Atténuations de charges)	600.00
		042 (Opérations d'ordre entre sec)	0.00
TOTAL	188 848.42		188 848.42

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
10 (Dotations, fonds divers & réserves)	5 000.00	001 (Solde d'exécution d'inv. reporté)	126 807.63
16 (Remboursement d'emprunts)	12 490.00	10 (Dotation Fonds divers réseaux)	20095.74
20 (Immobilisations incorporelles)	5 000.00	13 (Subventions d'investissement)	23 483.76
21 (Immobilisations corporelles)	142 392.13	16 (Emprunts reçus)	1 490.00
23 (Immobilisations en cours)	7 500.00	21 (immobilisations corporelles)	0.00
040 (Opération d'ordre)	0.00	040 (Opération d'ordre)	505.00
041 Op Patrimoniales	11 156.00	41 Op Patrimoniales	11 156.00
204 (subvention d'équipement voirie)	0.00	021 (Virement de la sect° de fonctionnement)	
	183 538.13		183 538.13

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57 & Le Code Général des collectivités territoriales, Il est proposé aux membres du conseil municipal, de déléguer à M le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnels.

En cas d'utilisation de cette délégation, M le Maire informera les membres du conseil de ces mouvements budgétaires lors de la séance la plus proche.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Présentation du tableau des indemnités des élus

Comme le prévoit le CGCT, notamment son article L 2123-20-1, M le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus pour l'exercice 2025

TABLEAU DES INDEMNITES BRUTES DES ELUS EN 2025

ELUS	FONCTIONS	TAUX en % de l'IB 1027	Montant mensuel janv à mars	Montant mensuel avr à dec	Montant annuel
CRESPY Jean	Maire	14.72	535.94 €	523.38 €	6 318.24 €
TOTAL enveloppe budgétaire			535.94 €		6 318.24 €
PERIDON-GONZALEZ Janine	1° Adjointe	2.03	73.91 €	72.18 €	871.35 €
BELBEZE Jean-Jacques	2° Adjointe	2.03	73.91 €	72.18 €	871.35 €
PECCATTE Bernadette	3° Adjointe	2.03	73.91 €	72.18 €	871.35 €
TOTAL enveloppe budgétaire			221.73 €		2 614.05 €

TABLEAU DES INDEMNITES BRUTES NATIONALES AU 01/01/2024

POPULATION	FONCTIONS	TAUX en % de l'IB 1027	Montant mensuel		Montant annuel
Moins de 500 habitants	Maire	28.1	1 155.06 €		13 860.69 €
Moins de 500 habitants	Adjoint	10.89	447.64 €		5 371.63 €

Questions diverses

M le Maire remercie tous les élus de cette mandature. Il souligne la présence sans faille de tous les membres aux conseils municipaux.

Le calendrier des travaux d'assainissement a été déposé sur les réseaux de la commune.

Prochaine Réunion du conseil : 21 mars 2026 pour l'élection du Maire & des adjoints

Fin de séance : 12h00